

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

311-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

312-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Avis de motion - Règlement 540-2018 modifiant le règlement de zonage 424-2011
5. Adoption du premier projet de règlement d'amendement 540-2018, modifiant le règlement de zonage 424-2011
6. Réfection de ponceaux (rang 8 Nord et du Rocher Ouest) - Services techniques et contrôle des matériaux
7. Achat d'un coupe-bordures pour le Centre sportif
8. Acte de radiation - Vente pour taxes
9. Questions du public
10. Levée de l'assemblée

313-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

314-2018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 540-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 540-2018 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 424-2011 afin de mettre à jour l'ensemble du règlement.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

315-2018

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT D'AMENDEMENT 540-2018,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 540-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements, afin de:

- Mettre à jour et simplifier de multiples définitions incluses à la terminologie;
- Bonifier le règlement en retirant des contradictions et en remplaçant les libellés qui ne sont pas clairs;
- Simplifier l'interprétation de normes similaires en les regroupant au même endroit;
- Mettre à jour certaines dispositions en concordance à la réglementation provinciale, aux règlements de la Sûreté du Québec, ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdelaine;
- Traiter certains irritants identifiés par la Ville qui compliquaient l'application et la compréhension du règlement;
- Autoriser les usages de la classe Cd "Vente au détail - automobile et embarcation" dans la zone C08;
- Autoriser les habitations de trois à six logements maximum dans les zones C05, CH27, CH29, H50, H64 et H66.

Ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

316-2018

RÉFECTION DE PONCEAUX (RANG 8 NORD ET
DU ROCHER OUEST) - SERVICES TECHNIQUES
ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX :

CONSIDÉRANT les inondations survenues au début du mois de septembre 2018 où plusieurs ponceaux ont été endommagés (rang 8 Nord et du Rocher Ouest);

CONSIDÉRANT que nous sommes en processus de réclamation de dommages au Ministère de la Direction de la Sécurité publique et que pour être admissible, il faut une surveillance complète des travaux;

CONSIDÉRANT que nos consultants nous recommandent la firme Groupe Conseil SCT inc. de Dolbeau-Mistassini pour effectuer ladite surveillance;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin suivent la recommandation de nos consultants et accorde le contrat de surveillance des travaux de remplacement de ponceaux au rang 8 Nord et du Rocher Ouest à la firme Groupe Conseil SCT inc. au coût de 4 926.60 \$ plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

317-2018

ACHAT D'UN COUPE-BORDURE POUR LE
CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT que le coupe-bordures à essence du Centre sportif doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'un coupe-bordures électrique afin de réduire les émanations de CO2 dans le Centre sportif;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'un coupe-bordures électrique facilitera le travail des préposés du Centre sportif;

CONSIDÉRANT que Robert Boileau est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que le personnel de Robert Boileau se déplace déjà 2 fois par année au Centre sportif pour effectuer l'inspection de la surfaceuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un coupe-bordures électrique pour le Centre sportif au coût de 6 250 \$ plus taxes, selon la soumission numéro 33594 de Robert Boileau inc. et que M. Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

318-2018

ACTE DE RADIATION - VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT la résolution numéro 290-2018, par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin à faire procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT l'avis public de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que le dossier de l'immeuble du 997-997A avenue du Rocher a été régularisé le 9 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier l'avis de vente pour taxes impayées publié au registre foncier concernant ladite adresse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate Me Marie-Noël Gagnon, avocate, à procéder à la radiation de l'avis de vente pour taxes pour le 997-997A avenue du Rocher et à signer la réquisition en radiation à déposer au registre foncier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

319-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

320-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 23.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin
Maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière